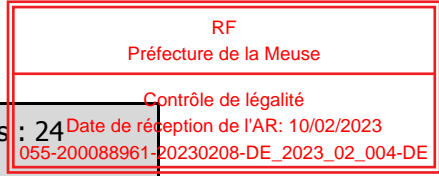


Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 08 février 2023

Délibération n°DE_2023_02_004

Nombre de délégués : 24	Date de réception de l'AR: 10/02/2023
Quorum : 13	055-200088961-20230208-DE_2023_02_004-DE
Votants : 18 dont 3 suppléants	



L'an deux mille vingt-trois et le huit février, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 01 février 2023, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Madame Diana MOUNZER, Monsieur Michael HIRAT, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Eric DUMONT est désigné secrétaire de séance.

7.5 - Accompagnement de la mission des Conseillers Numérique

Vu la délibération n°DE2021007 du 01 juin 2021 relative à la création de 3 postes non permanents dans le dispositif « Conseiller numérique France Services » sur le Pays de Verdun,

Monsieur Julien DIDRY, Président, expose ce qui suit :

"L'Etat soutient la formation et le déploiement de 4000 conseillers numériques pour une durée de 2 ans dans le cadre de France Relance. Cette initiative vise à aider les 13 millions de Français qui ont des difficultés avec les technologies numériques et ont été confrontés à des défis lors du confinement.

Le Pays de Verdun a créé 3 postes de Conseillers Numérique pour améliorer les compétences numériques de sa population dont les missions sont précisées dans la délibération de référence.

Des permanences sont organisées dans les communes qui le souhaitent pour réaliser des accompagnements individuels. Des ateliers de sensibilisation sont également proposés dans les écoles, les centres sociaux et culturels, ou autres structures demandeuses, pour les jeunes et leurs parents.

De plus, les conseillers ont mis en place des « cafés numérique » pour renforcer les liens sociaux et encourager les échanges de connaissances et d'expériences entre les participants. Le 15 février, le Pays de Verdun organise sa première « Journée Numérique » animée par nos conseillers numériques et leurs partenaires pour faciliter l'adoption du numérique et découvrir différents usages.

La présente délibération doit permettre à la collectivité de solliciter les financements Leader possibles pour accompagnement l'ensemble de ces actions avec une actualisation des dépenses de fonctionnement présentées initialement dans la délibération susvisée.

Pour mémoire, les frais d'ingénierie (salaires et charges) sont pris en charge par l'ANCT dans le cadre de la convention de mise en place des postes, qui pourrait d'ailleurs être prochainement prolongée.

Plan de financement prévisionnel sur la durée de la mission :

DÉPENSES		RECETTES	
Équipement (ordinateurs, smartphones, abonnements, ...)	8 060 €	LEADER	7 940 €
Communication	680 €	PETR du Pays de Verdun	3 550 €
Frais liés aux évènements	2 750 €		
TOTAL	11 490 €	TOTAL	11 490 €

Pour mener à bien ce projet, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le plan de financement présenté ci-dessus,
- engager la structure PETR du Pays de Verdun à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus de la subvention sollicitée,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision,
- prévoir d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

ENGAGE la structure PETR du Pays de Verdun à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus de la subvention sollicitée,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision,

PREVOIT d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY



(Handwritten signature in blue ink)